

BUREAU

Séance du 16 mars 2018

Délibération N8

Marché de fourniture d'un progiciel de gestion pour les services techniques et de prestations associés n° 2012-06-32 : reconduction du marché de maintenance pour la quatrième année.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

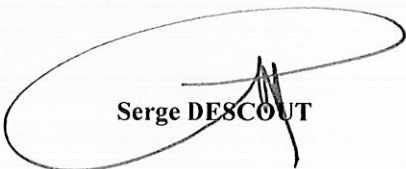
VU le code des marchés publics ;

VU la délibération du bureau en date du 22 juin 2012 autorisant monsieur le président à signer le marché n° 2012-06-32 avec l'entreprise AS-TECH Solutions ;

VU la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

DECIDE

Article unique : le marché de maintenance, n° 2012-06-32, du progiciel de gestion à destination des services techniques , approuvé par une délibération du bureau en date du 22 juin 2012 et passé avec l'entreprise AS-TECH Solutions est reconduit pour une quatrième année à compter du 1^{er} juin 2018. Monsieur le président du conseil d'administration est autorisé à signer la décision de reconduction de ce marché.



Serge DESCOUT